

# Charte des espaces communs

Les espaces communs sont des **espaces de vie, de rencontre et de partage** mis à disposition des membres de l'association des habitant·es des Maraîchers 2-4-6. Ils sont prévus pour des utilisations multiples : activités, rencontres, fêtes, jardinage, lecture, sport, etc. Il s'agit de :

- La **salle commune** du bâtiment 4 se trouvant au 6ème et 7ème étage
  - accessible librement de 8h00 à 21h00, sauf en cas de réservation (cf. règlement)
- La **terrasse** du bâtiment 4 se trouvant au dernier étage
  - accessible librement de 07h00 à 22h00
- Les **2 ateliers** des bâtiments 2 et 6 se trouvant au sous-sol
  - accessibles librement de 07h00 à 22h00

Afin que chacun·e puisse en profiter et que ces différents espaces demeurent agréables sur le long terme, la présente charte fixe les règles suivantes pour leur utilisation.

1. Les espaces communs sont non-fumeurs.
2. Les animaux domestiques sont interdits.
3. Les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents qui doivent veiller à leur sécurité et à ranger le matériel utilisé.
4. Chaque personne s'engage à conserver en bon état le matériel mis à disposition.  
Chacun·e est tenu·e d'utiliser le matériel de façon adéquate.
5. Le matériel mis à disposition pour l'intérêt commun ne peut pas être emprunté à des fins personnelles en dehors de ce cadre.
6. Chaque personne s'engage à se comporter de façon à assurer une ambiance conviviale et agréable pour le voisinage et les autres usager·e·s des espaces.
7. La propreté des locaux et de leurs abords incombe aux membres. Les déchets doivent être évacués et le mobilier remis en place.
8. Les lumières doivent être éteintes et les portes fermées au moment du départ.
9. L'Association des habitant·es, les propriétaires et la régie déclinent toute responsabilité en cas d'accident, de vol ou de dégât aux objets et matériel propriété de l'utilisateur·rice, de tiers ou de l'association dans les locaux mis à disposition.
10. Les anomalies constatées dans le fonctionnement des machines et du matériel ainsi que tout incident doivent être annoncés à assoc.maraichers@gmail.com.